

Pensions : on est encore bien loin d'une liste de métiers pénibles

■ N-VA et Open VLD ne défendent pas l'accord avec les syndicats.

Les travailleurs qui se réjouissaient de l'accord intervenu mercredi soir entre le ministre des Pensions et les syndicats chrétien (CSC) et libéral (SLFP) sur les métiers pénibles auront rapidement vu leur enthousiasme douché. A l'heure qu'il est, on ne connaît toujours pas la liste des métiers pénibles du secteur public qui ouvriront le droit à une pension anticipée. Et encore moins ceux du secteur privé. Explications.

Certes, deux syndicats sur trois (la CGSP socialiste a demandé quelques jours de réflexion) ont bouclé un accord avec Daniel Bacquelaine (MR) sur la prise en compte de la pénibilité du travail dans le calcul de la pension des travailleurs du secteur public.

Jeudi, on en a d'ailleurs appris davantage. Ainsi, la liste

des métiers pénibles comprend l'ensemble des enseignants, sauf ceux du supérieur, avec une pénibilité plus grande pour les enseignants de maternelle, du professionnel et du spécialisé. A la Poste, les facteurs et les trieurs de nuit y figurent également, tout comme les contrôleurs aériens, les policiers, les militaires et les pompiers, une bonne part du personnel de la SNCB, les infirmiers... La liste complète est à lire sur lalibre.be.

Pas vraiment un accord

Mais l'accord sur cette liste n'en est pas vraiment un. Il s'agit plutôt d'un préaccord, que le ministre Bacquelaine va défendre au gouvernement, mais que ses partenaires de majorité n'ont pas avalisé. Si le CD&V l'appuiera, on peut franchement douter qu'il en ira de même pour la N-VA et l'Open VLD, qui ont souligné jeudi à la Chambre qu'ils ne se sentaient pas liés par ce texte; que la moitié des fonctionnaires ne pouvaient quand

même pas bénéficier d'une pension anticipée, au risque de mettre en péril la soutenabilité du système de pension; et que la liste des métiers pénibles de la fonction publique était intimement liée à celle du secteur privé (salariés et indépendants). Pourquoi une infirmière qui travaille dans le privé n'aurait-elle pas le même avantage qu'une infirmière d'un hôpital public ?

Or, on sait que les discussions dans le secteur privé, qui associent un troisième acteur, à savoir les entreprises, sont beaucoup plus compliquées. Les employeurs ne veulent pas d'un système complexe qui anéantirait les réformes entreprises par ailleurs.

Ce vendredi, le kern va se pencher sur le préaccord bouclé au comité A. Mais cela ne constituera qu'une étape, une de plus, sur le long chemin de la prise en compte de la pénibilité pour la pension.

L.G.